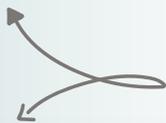


ELECTIONS DU COMITÉ TECHNIQUE
DE LA PRÉFECTURE ET DES SOUS-PRÉFECTURES

Mélanie
Agent de préfecture



Vos élus sont
votre force !!

Je Vote
pour un syndicat
qui me ressemble

Franck
Agent
de sous-préfecture



un syndicat libre
et moderne qui défend
au quotidien l'ensemble
des personnels
administratifs,
techniques, sociaux et
contractuels du ministère
de l'Intérieur

Du 30 novembre
au 6 décembre 2018

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DU 30 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018

Une semaine pour élire vos représentants !!!

Tous les collègues de la préfecture et des sous-préfectures de votre département, administratifs, techniques, des transmissions SIC, STM et des services sociaux, titulaires, non-titulaires et contractuels, sont appelés à s'exprimer pour élire une organisation syndicale qui les représentera pendant 4 ans au sein du comité technique local.

Tous les syndicats FO se réunissent sur notre liste locale afin que l'ensemble du personnel soit représenté et défendu.

Constructifs mais aussi contestataires quand c'est nécessaire, vos représentants n'ont qu'un but : faire entendre votre voix et faire aboutir vos revendications.

*” Une instance décisive
pour vos conditions
de travail. ”*

Le Comité Technique doit se réunir au minimum deux fois chaque année et autant que nécessaire selon les sujets d'actualité.

Nos élus seront les garants de la représentativité et de l'égalité femmes/hommes.

Cette instance est de par sa localisation départementale, l'instance la plus proche de vos préoccupations !!!

Dans votre département, vos représentants FO s'engagent à combattre toutes les remises en cause de vos garanties collectives et à vous rendre régulièrement compte de leur mandat.

Quel est le rôle du CT ?

Le CT est obligatoirement consulté sur :

- les questions d'organisation et de conditions générales de travail,
- les organigrammes, ouverture ou fermeture de services,
- le budget de la préfecture,
- les effectifs,
- les travaux, l'achat de mobilier, de fournitures, etc,
- sur le fonctionnement, le règlement intérieur, les horaires variables
- les questions d'hygiène et de sécurité.

Bref, c'est l'instance qui régit toute l'activité des services et de la vie de la préfecture et des sous-préfectures

Les SIDSIC au sein des Préfectures pour un statut SIC récompensé et reconnu interministériel



La défense du statut de la fonction publique

La mise en oeuvre du télétravail

Défendre le statut et les emplois

FO a toujours été contre le plan préfectures nouvelle génération (PPNG) mais a participé à l'accompagnement du changement car la défense des intérêts de tous les agents reste notre combat.

Pour FO, le PPNG, c'est :

- une réforme imposée par le ministère de l'Intérieur dans un monologue social,
- la baisse constante des effectifs,
- la baisse constante des moyens pour accomplir nos missions, même celles définies comme étant prioritaires,
- un plan social présenté sous la forme d'un repyramidage des corps.

L'action de FO dans le cadre de PPNG, c'est :

- veiller à l'adaptation de l'organigramme-cible tout en respectant les spécificités de chaque préfecture,
- veiller à la formation des agents directement impactés par le PPNG,
- défendre le statut de la fonction publique,
- préserver les emplois des fonctionnaires et lutter contre la précarité des agents contractuels.

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 a fixé les modalités de mise en oeuvre du télétravail au sein du ministère de l'Intérieur.

Les groupes de travail mis en place, à partir d'octobre 2016, au sein du ministère avec les organisations syndicales ont abouti à la parution de l'arrêté du 2 mars 2017 portant application de ce décret.

A cette occasion, FO-Préfectures a réaffirmé que le télétravail :

- est basé sur le volontariat et à la seule initiative de l'agent,
 - peut s'effectuer au domicile de l'agent ou dans des télécentres,
 - ne doit avoir aucune incidence financière pour l'agent.
- A ce jour, 95% des demandes de télétravail dans le périmètre Préfectures ont été satisfaites. Cela représente 30% des agents du ministère de l'Intérieur qui exercent en télétravail.

Le nombre de sièges obtenus au sein du CT détermine le nombre de sièges au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

QUEL EST LE RÔLE DU CHSCT ?

Le CHSCT est une instance consultative spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents.

Le CHSCT contribue :

- à l'amélioration des conditions de travail (organisation, environnement physique, aménagement des postes et du temps de travail),
- à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale des agents,
- au respect des règles de sécurité, par la visite régulière des locaux ou la réalisation d'enquêtes sur les accidents de service ou de travail.



2019 s'ouvre pour les personnels de préfecture et des sous-préfectures par le renouvellement de leurs instances nationales et locales.

2019 est aussi une nouvelle année de réforme pour la Fonction Publique, mais malheureusement aussi pour le périmètre des préfectures.

Après PPNG Nous voilà impactés par Action Publique 2022... une énième réorganisation de l'Etat, en marche forcée, avec un seul leitmotiv : toujours plus avec moins.

En un mot, c'est de notre avenir dont il s'agit.

Il est essentiel de ne pas être surpris en position de faiblesse devant les décisions qui interviendraient sans concertation, au mépris des véritables impératifs de service public.

Le dialogue social n'existera que si l'administration a en face d'elle des personnels déterminés, forts de la cohésion et de la confiance collectives.

Notre syndicat entend plus que jamais manifester une telle détermination, tant pour la défense des situations individuelles que pour l'aboutissement des revendications générales.

Ces dernières années, vos représentants FO ont été les seuls porte-parole et défenseurs de notre périmètre face au ministre et au corps préfectoral.

Nous continuerons dans la même lignée, et plus que jamais déterminés à défendre notre statut et notre service public.

Nous maintenons ce cap et porterons haut et fort vos attentes quelle que soit votre catégorie ou votre filière car nous sommes le SEUL SYNDICAT QUI REPRESENTE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE PREFECTURES, SOUS-PREFECTURES, JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET SGAMI.

Nous poursuivrons notre action dans tous les domaines avec la même ténacité.

Nos chances de réussir seront d'autant plus grandes que vous serez nombreux à voter.

Bien amicalement,
Christine MAROT,
Secrétaire générale.

*Je vote pour
un syndicat libre
et moderne
Je vote FO*

